

FSC.JOUR/980 5 May 2021

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Arménie

974° SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: mercredi 5 mai 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures Clôture : 13 heures

2. <u>Président</u>: Ambassadeur A. Papikyan

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite de ses séances durant la pandémie de Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : RÉSOLUTION 1540 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU

- Exposé de M. G. Kocharyan, Chef du Département de la sécurité internationale au Ministère des affaires étrangères de la République d'Arménie
- Exposé de M. E. Rice-Howell, Vice-Président du Comité 1540
- Exposé de M. G. Mashkov, Ambassadeur extraordinaire, Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie
- Exposé de M. T. Perry, Coordonnateur spécial pour la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU au Département d'État des États-Unis

Président, M. G. Kocharyan (FSC.DEL/149/21), M. J. McCormick, M. E. Rice-Howell, M. G. Mashkov (annexe 1), M. T. Perry (FSC.DEL/145/21 OSCE+), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et

pays candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/158/21), Royaume-Uni (FSC.DEL/159/21 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 2), Espagne, Turquie (FSC.DEL/155/21 OSCE+), Coordonnateur du FCS pour les questions de non-prolifération (Biélorussie) (FSC.DEL/147/21 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/146/21 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage: Ukraine (FSC.DEL/148/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/160/21), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/150/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/161/21 OSCE+), Canada, Fédération de Russie (annexe 3)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Programme de formation à la prévention et au règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE: Représentant du Centre de prévention des conflits de l'OSCE (annexe 4), Suisse
- b) Exposé sur la 90^e réunion du Groupe des communications de l'OSCE et l'échange global d'informations militaires de 2021, tenus par visioconférence du 27 au 29 avril 2021 : Représentant du Centre de prévention des conflits de l'OSCE
- c) Distribution d'une vue d'ensemble de l'état d'avancement des projets menés à l'OSCE dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des munitions conventionnelles au 31 mars 2021 (FSC.GAL/43/21 OSCE+): Coordonnateur du FCS pour les projets d'assistance dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des stocks de munitions conventionnelles (Autriche)
- d) Exposé sur l'exercice militaire « DACIA 21 » : Roumanie

4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 12 mai 2021, à 10 heures, par visioconférence



FSC.JOUR/980 5 May 2021 Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

974^e séance plénière

Journal nº 980 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je voudrais remercier la Présidence arménienne du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir pris l'initiative d'inscrire à l'ordre du jour de notre réunion la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU et le rôle que joue l'OSCE pour aider les États à appliquer cette résolution.

La Fédération de Russie considère que la résolution 1540 est un instrument essentiel et, à vrai dire, l'instrument juridiquement contraignant le plus universel dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. Le principal objectif de la résolution est d'obliger tous les États Membres de l'ONU à créer des barrières efficaces au niveau national pour empêcher que les armes de destruction massive, leurs vecteurs et les matériels connexes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, notamment de terroristes.

Cela étant dit, il est important que les États déterminent eux-mêmes comment mettre en œuvre la résolution et quelles mesures ils doivent prendre pour renforcer leur cadre législatif et leurs pratiques en matière d'exécution en vue de lutter efficacement contre la prolifération des armes de destruction massive et des matériels connexes. Le Comité n'est pas mandaté pour surveiller ces actions ou évaluer la mise en œuvre des dispositions de la résolution par les pays, et il n'existe pas non plus de formules de mise en œuvre uniformes s'appliquant à tous. La force du cadre de la résolution 1540 dépendra du maillon le plus faible. Nous avons donc intérêt à veiller à ce que tous ces maillons du système mondial soient aussi solides les uns que les autres. Il est impossible d'y parvenir sans une atmosphère de compréhension mutuelle et de coopération.

La coopération doit permettre avant tout aux pays qui n'ont pas toutes les ressources au niveau national de solliciter et de recevoir une aide en vue de mettre en œuvre la résolution. Au niveau mondial, c'est au Comité du Conseil de sécurité de l'ONU créé par la résolution 1540 qu'il revient de mettre en relation les demandes et les offres d'assistance et de coordonner les efforts dans ce domaine. Les organisations internationales et régionales disposant des compétences et des capacités requises ont un rôle à jouer à cet égard.

Nous considérons que les efforts déployés par l'OSCE dans ce contexte en sont un bon exemple. On trouvera une description de ces efforts dans le document sur la contribution de l'OSCE à l'examen complet 2020–2021 de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, approuvé par le FCS en janvier et élaboré par nos collègues biélorusses. Je tiens à les remercier pour leurs travaux de rédaction et leur volonté de prendre en compte les commentaires et propositions des différentes parties. En définitive, ces efforts conjoints ont permis de produire un document utile et de qualité sur ce qui a été fait à l'OSCE pour appliquer la résolution 1540 depuis le précédent examen complet de 2016, et de définir des mesures envisageables pour l'avenir.

À notre avis, le message essentiel pour l'OSCE dans le document est que faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 reste l'une des rares activités de notre Organisation qui permette de surmonter les clivages dans la zone euro-atlantique. En d'autres termes, non seulement l'OSCE peut aider les pays à réaliser les buts et objectifs énoncés dans la résolution mais celle-ci permet aussi à l'OSCE de renforcer son pouvoir unificateur, contribuant ainsi à l'établissement d'un espace de sécurité commun de Vancouver à Vladivostok.

Dans le contexte actuel difficile, marqué par la rupture ou l'érosion de la plupart des accords fondamentaux dans le domaine de la stabilité stratégique (je pourrais citer notamment la défense antimissile, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Plan d'action global commun, la lutte contre les armes chimiques et le Traité sur le régime « Ciel ouvert »), la prédominance de l'usage de la force et des stratégies politiques et diplomatiques unilatérales, ainsi qu'un net recul de la confiance mutuelle entre les États, on ne soulignera jamais assez l'importance et la pertinence du caractère unificateur de la résolution 1540 pour l'OSCE.

Nous considérons que les domaines de travail, les pratiques et les outils de coopération avec les États mentionnés dans le document sur la contribution de l'OSCE à l'examen global 2020–2021 restent pertinents. Les solutions organisationnelles telles que l'échange régulier de vues sur la résolution dans le cadre du Dialogue de sécurité du FCS, les fonctions de coordination du Centre de prévention des conflits (CPC), la plateforme d'assistance technique et le dialogue spécifique à chaque pays sont uniques à l'OSCE. Je voudrais également mentionner l'expérience pratique acquise par l'Organisation dans la mise en œuvre de projets qui sont déjà en cours dans diverses régions, bien au-delà de l'espace de l'OSCE : examens volontaires par les pairs sur la mise en œuvre de la résolution, cours de formation sur la résolution 1540 à l'intention des points de contact nationaux, assistance fournie à la demande des États concernant l'élaboration de plans d'action nationaux volontaires et échange de meilleures pratiques.

Bien entendu, lorsqu'il est question de plans d'action nationaux, nous faisons référence à des mesures purement volontaires, qui peuvent difficilement se substituer au travail quotidien à long terme des États pour répondre aux exigences de la résolution 1540. Les plans d'action nationaux sont une sorte de feuille de route pour atteindre l'objectif final et non une fin en soi.

En ce qui concerne les cours sur la résolution 1540 destinés aux points de contact nationaux des pays de l'OSCE, je tiens à souligner que leur succès ne dépend pas seulement

de leurs organisateurs. Nous avons organisé de tels cours à deux reprises en Russie, à Kaliningrad (2016) et à Rostov-sur-le-Don (2018). Nous serions prêts à examiner de manière constructive d'éventuelles propositions du CPC en vue de poursuivre de telles pratiques dès que la situation sanitaire le permettra. Cependant, afin d'en maximiser la valeur ajoutée, ces cours devraient mobiliser un large éventail de pays, tant ceux qui disposent d'une expérience et de compétences que ceux qui souhaitent se familiariser avec les meilleures pratiques adoptées par leurs partenaires dans les domaines liés à la mise en œuvre de la résolution 1540.

De nombreux pays occidentaux ne sont pas venus en Russie pour des raisons politiques. Permettez-moi d'être franc : nous ne tenons pas particulièrement à assurer ces cours et sommes prêts à passer le relais à un autre État. Mais nous n'avons pas l'intention d'organiser des manifestations sans intérêt ou de dupliquer nos efforts pour faire part aux pays intéressés de la Communauté des États indépendants de notre expérience nationale de la mise en œuvre de la résolution 1540. Pour nous, l'intérêt de ces cours n'est pas de fournir une formation de « rattrapage » aux retardataires, mais de donner un cours magistral à tous, quel que soit leur niveau de mise en œuvre de la résolution 1540, afin de garantir des progrès continus.

Je voudrais aborder un aspect important des travaux de l'OSCE visant à faciliter la mise en œuvre de la résolution, à savoir l'élaboration d'un guide des meilleures pratiques. En mai 2019, la Présidence tadjike du FCS a commencé à élaborer un recueil des meilleures pratiques pertinentes des pays de l'OSCE. Fin mars de cette année, le projet de guide a été diffusé aux États participants de l'OSCE. Bien que, d'un point de vue conceptuel, l'initiative de l'OSCE à cet égard ne mérite que d'être soutenue, nous nous posons encore beaucoup de questions sur la manière dont elle est mise en œuvre dans la pratique. À la réunion informelle du Groupe des amis de la résolution 1540, coprésidée par l'Espagne et la Biélorussie, nous avons fait part de toutes nos réflexions, notamment sur la portée, les définitions, le rapport entre la non-prolifération et la lutte contre le terrorisme, la redondance de la section sur l'établissement de rapports et les tentatives d'élaboration de meilleures pratiques convenues.

Nous estimons que le guide devrait être un recueil de pratiques nationales pertinentes pour la mise en œuvre de la résolution et regroupées en fonction des obligations prévues par la résolution. Ce document, qui ne doit pas nécessairement faire l'objet d'un consensus, devrait pouvoir intégrer de nouveaux instruments nationaux. Par exemple, la Russie pourrait faire part de son expérience en matière d'identification des produits soumis à un contrôle et de formation des spécialistes du contrôle des exportations.

Et il y a un autre aspect non moins important. La résolution ne doit pas s'encombrer de questions politiques complexes, résoudre des problèmes qui ne lui sont pas propres, ou servir à faire passer des priorités nationales. Cela risquerait de conduire à une confrontation qui finirait par détruire les progrès, modestes mais constants, réalisés par la communauté internationale dans le domaine de la non-prolifération. Les seuls bénéficiaires de cette mesure seraient ceux qui cherchent à accéder illégalement à des matières pouvant servir à la fabrication d'armes de destruction massive.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a récemment prolongé le mandat du Comité 1540 jusqu'au 28 février 2022, ce qui laisse peu de temps pour le processus de révision. La question de la tenue de manifestations ouvertes pendant le processus reste entière en raison

FSC.JOUR/980 5 May 2021 Annex 1

des restrictions liées à la Covid-19. Néanmoins, le document élaboré par l'OSCE permet déjà au Comité 1540 d'envisager d'utiliser l'expérience de l'Organisation dans un contexte plus large et, ce faisant, d'en intégrer certains éléments dans les recommandations finales de l'examen complet et dans la future résolution du Conseil de sécurité sur la prolongation du mandat du Comité.

En conclusion, je tiens à réaffirmer que nous jugeons le débat sur la contribution de l'OSCE à la mise en œuvre de la résolution 1540 comme important et opportun. Nous sommes ouverts à un examen constructif de toutes les propositions faites et de toutes les initiatives présentées aujourd'hui. Nous espérons que notre réunion nous permettra d'élaborer une compréhension commune des mesures que pourra prendre l'OSCE concernant la mise œuvre de la résolution 1540, aussi bien pendant qu'après le processus d'examen.

Merci de votre attention.

Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de la séance.



FSC.JOUR/980 5 May 2021 Annex 2

FRENCH

Original: RUSSIAN

974^e séance plénière

Journal nº 980 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président.

Nous tenons à vous remercier d'avoir organisé la séance plénière d'aujourd'hui sur le thème de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous remercions les distingués orateurs, M. George Kocharian, chef de département au Ministère arménien des affaires étrangères, M. Todd Perry, représentant du Département d'État des États-Unis d'Amérique, et M. Grigory Mashkov, Ambassadeur itinérant au Ministère russe des affaires étrangères, pour leurs exposés intéressants et le travail qu'ils ont accompli. Nous tenons également à exprimer notre soutien et notre gratitude au Vice-Président du Comité 1540, M. Edward Rice Howell.

La résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU reste le principal, voire le seul instrument universel juridiquement contraignant dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive (ADM). Elle impose à tous les États de prendre des mesures efficaces pour empêcher que les ADM, leurs vecteurs et matériels connexes ne tombent entre les mains d'acteurs non-étatiques, notamment de terroristes. La mise en œuvre intégrale de la résolution par tous les pays est une tâche urgente et extrêmement importante. Il reste encore beaucoup à faire pour réaliser le principe de base, à savoir la mise en œuvre de la résolution 1540 par tous et dans son intégralité.

La Fédération de Russie continue d'attacher une grande importance à cette résolution. Dans le contexte politique actuel, qui est difficile, la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU reste l'un des rares domaines où une coopération constructive a lieu et se développe activement et où les États poursuivent leur collaboration fructueuse en matière de non-prolifération des ADM et des matières connexes. Cet esprit de coopération devrait être préservé, en particulier au sein de l'OSCE.

Nous rappelons que la responsabilité de l'application de la résolution 1540 incombe aux États. Il est important que les organisations internationales et régionales soient en mesure de les aider et de leur fournir une assistance spécifique si nécessaire, en fonction de leurs caractéristiques, de leurs ressources et de leurs compétences particulières.

L'examen complet, lancé l'année dernière, de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540, tel que prévu par la résolution 1977 du Conseil de sécurité de l'ONU, touche

à sa fin. Il ne faut pas oublier qu'une tâche importante nous attend tous, celle de préserver l'esprit de coopération qui s'est développé autour de la résolution. En effet, dans un contexte où les relations internationales sont soumises à de fortes turbulences, la résolution reste une « oasis » de stabilité et une approche non-conflictuelle des plus rares dans la diplomatie multilatérale.

Nous notons avec satisfaction que, dans son ensemble, l'OSCE a réussi à faire un travail vraiment important sur la résolution et les pistes relatives à son application. Les domaines précis dans lesquels l'Organisation peut faciliter l'application de la résolution sans faire double emploi avec les fonctions du Comité 1540 ont été clairement définis, sont connus et restent pertinents. L'essentiel pour nous tous est de poursuivre le travail systématique réalisé dans ces domaines. Il est aussi de poursuivre le débat au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) sur un éventuel élargissement de cette contribution de l'Organisation, sachant qu'un projet de document sur la contribution de l'OSCE aux efforts mondiaux consacrés à la résolution 1540 et aux pistes relatives à son application sera mis au point définitivement au cours de la période postérieure à l'examen. L'expérience accumulée par l'OSCE et ses plans pour l'avenir devraient être pris en compte au cours du processus d'examen et inclus dans la nouvelle résolution du Conseil de sécurité qui suivra ce processus et qui, entre autres, guidera le fonctionnement du Comité 1540 en collaboration avec les organisations internationales et régionales.

Monsieur le Président,

Nous pensons que l'OSCE doit également rester une plateforme importante pour l'échange de vues, de meilleures pratiques et d'expertise entre nous tous et entre les participants aux efforts mondiaux de non-prolifération. Les taux d'application de la résolution 1540 dans l'espace de l'OSCE sont les plus élevés au monde. En effet, les États participants ont satisfait en moyenne à environ 85 % des exigences énoncées dans ce document. Nous ne devons pas pour autant nous reposer sur nos lauriers. L'aide de l'OSCE au renforcement de la capacité de non-prolifération des États, à leur demande, constitue une contribution importante à la mise en œuvre de la résolution 1540. Nous préconisons que le FCS puisse continuer à servir de plateforme d'échange de vues et que l'expérience acquise dans l'espace de l'OSCE puisse être utilisée non seulement dans la zone euro-atlantique mais aussi dans d'autres régions du monde, notamment en Afrique, en Asie et en Amérique latine, en vue d'organiser au mieux les travaux sur la résolution 1540 et les pistes relatives à son application.

Au fil des ans, l'OSCE a contribué à l'organisation d'événements régionaux sur la résolution, notamment en Russie. Nous prenons note de la volonté d'envisager la possibilité d'organiser en Russie, avec l'aide de l'Organisation et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, des cours à l'intention des points de contact nationaux des pays de l'OSCE pour la résolution 1540, afin d'échanger des données d'expérience et des pratiques optimales dans la mise en œuvre de la résolution. Nous considérons qu'une participation plus active de tous les États participants à un tel événement est cruciale.

Nous prenons note du fait que le potentiel d'un tel format pour le partage de l'expérience n'a pas encore été pleinement exploité. Il convient d'analyser comment améliorer l'impact pratique de ces événements. Il s'agit d'examiner la composition du public cible et de veiller à la représentation des différentes catégories de pays ayant des niveaux de développement différents en ce qui concerne les systèmes nationaux de contrôle des

exportations et la capacité de non-prolifération. La principale condition pour que les cours de formation à l'intention des points de contact nationaux pour la résolution 1540 soient efficaces est de ne pas rendre la participation à ces cours tributaire de la situation politique.

Nous tenons à mettre en garde contre toute tentative visant à utiliser la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU pour s'engager dans des débats controversés. La résolution est fondée sur la coopération entre tous les États Membres de l'ONU et n'est pas dirigée contre des pays en particulier. Nous pensons que ceux qui accusent autrui de « violer » la résolution placent non seulement leurs propres priorités politiques au-dessus de la non-prolifération mais en détournent également le contenu et les objectifs. S'agissant de l'examen du vaste éventail des questions liées aux contrôles sur les exportations, des mécanismes multilatéraux appropriés ont été créés à cet effet.

Monsieur le Président,

Les attaques terroristes provoquent d'immenses destructions et souffrances dans le monde entier. Dans ce contexte, le risque que des terroristes aient accès à des armes nucléaires ou à des substances chimiques et biologiques dangereuses est encore plus alarmant, et celui que des armes nucléaires, chimiques et biologiques se retrouvent sur le marché noir reste élevé. Nous devons d'autant moins sous-estimer ces risques que, dans certains cas, les groupes terroristes disposent de ressources militaires et financières considérables ou contrôlent de vastes étendues de territoires.

Dans ces conditions, la résolution 1540 demeure un outil efficace pour résoudre ces problèmes. Il est important que l'ensemble des États participants placent tous les systèmes d'armes de destruction massives existants sous un contrôle strict et adoptent des lois efficaces interdisant à tout acteur non étatique de fabriquer, d'acquérir, de transporter ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de les posséder.

Nous préconisons un échange de vues approfondi sur les aspects spécifiques dans lesquels l'OSCE peut contribuer à la mise en œuvre de la résolution par les États participants, ainsi qu'à la réalisation d'un examen complet et efficace de sa mise en œuvre sous les auspices du Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous pensons qu'il est important de se concentrer sur ces objectifs plutôt que d'échanger continuellement des remarques conflictuelles.

Monsieur le Président,

Dans l'ensemble, le débat d'aujourd'hui montre que nous avons tous la volonté de renforcer l'efficacité des activités du Forum en nous appuyant sur les principes unificateurs de la résolution 1540. Dans le monde actuel, il est particulièrement important de lutter efficacement contre la prolifération des ADM pour maintenir la stabilité mondiale et régionale et sauvegarder de façon fiable la sécurité de chaque État. Nous comptons à cet égard sur une coopération constructive et professionnelle avec tous les partenaires sur la base des principes de l'égalité et de l'obtention d'un consensus grâce à un équilibre entre nos intérêts.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que cette déclaration soit jointe au journal de ce jour.



FSC.JOUR/980 5 May 2021 Annex 3

FRENCH

Original: RUSSIAN

974^e séance plénière

Journal nº 980 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Notre analyse de base des causes et des conséquences du conflit interne ukrainien, ainsi que notre approche fondamentale de son règlement, sont bien connues de nos partenaires au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et restent inchangées. Pour des informations plus détaillées, nos collègues sont invités à se référer à nos déclarations précédentes annexées aux journaux du FCS.

Nous rappelons que les parties au conflit interne ukrainien sont clairement identifiées dans l'Ensemble de mesures pour l'application des accords de Minsk du 12 février 2015, tel qu'entériné par le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 2202. Il s'agit, d'une part, du Gouvernement ukrainien et des forces armées ukrainiennes et, d'autre part, des représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk et leurs formations armées. Nous condamnons fermement les tentatives du Gouvernement ukrainien de remettre en cause les accords de Minsk et le fait qu'il poursuive son opération punitive sanglante contre la population du Donbass.

Nous sommes gravement préoccupés par l'ampleur de l'assistance militaire que les pays occidentaux apportent à l'Ukraine, ce qui fait d'eux des complices des crimes commis par l'armée ukrainienne et les formations armées de nationalistes ukrainiens dans la région. Au lieu d'inonder l'Ukraine de matériel, il y lieu de coopérer étroitement et systématiquement avec les dirigeants ukrainiens en vue de mettre fin dès que possible à la confrontation armée dans le Donbass.

Nous demandons instamment à nos collègues d'abandonner leurs efforts futiles visant à politiser les exercices menés sur le territoire de la Fédération de Russie en avril. Les tâches à accomplir dans le cadre des exercices de formation effectués dans les districts militaires du Sud et de l'Ouest ont été menées à bien. Ces exercices sont terminés. Nous partons du principe que notre position a été entendue par nos partenaires de négociation et que le débat sur cette question est clos.

Nous surveillons le mouvement des troupes de l'Alliance de l'Atlantique Nord vers la zone dans laquelle se déroulera prochainement l'exercice « Defender Europe 2021 ». Nous

FSC.JOUR/980 5 May 2021 Annex 3

notons que l'un des principaux groupements de la coalition est en cours de déploiement vers la région de la mer Noire. Nous constatons une augmentation de l'activité militaire à proximité des frontières méridionales de la Russie. Parallèlement, le Gouvernement ukrainien procède régulièrement à des exercices fondés sur des scénarios agressifs et auxquels participent des forces des États membres de l'OTAN et s'emploie activement à moderniser son infrastructure militaire et à mettre au point et déployer des systèmes d'armes offensives. Cela crée un environnement imprévisible qui est très menaçant non seulement pour la population ukrainienne mais aussi pour les États limitrophes. Dans le contexte d'une activité militaire menée aussi ouvertement par des pays membres de l'OTAN à proximité des frontières de la Russie et avec la participation de l'Ukraine, nous considérons comme inappropriées les déclarations politisées faites aujourd'hui au sujet des « mesures visant à exacerber les tensions » que la Russie est accusée de prendre en mer Noire.

Quant au choix fait par les habitants de la Crimée et de Sébastopol de réintégrer la Russie, qui a de nouveau été mentionné aujourd'hui, il est entièrement légitime et doit être respecté.

La stabilisation de la situation en Ukraine passe par un règlement politique global du conflit interne ukrainien. Nous insistons sur la nécessité de mettre intégralement en œuvre l'Ensemble de mesures de Minsk grâce à un dialogue direct entre le Gouvernement ukrainien et les autorités de Donetsk et de Louhansk. La Fédération de Russie, en sa qualité de médiatrice aux côtés de l'OSCE, de l'Allemagne et de la France, est disposée à y contribuer par tous les moyens possibles.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



FSC.JOUR/980 5 May 2021 Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

974^e séance plénière

Journal nº 980 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS

Monsieur le Président,

Je souhaite informer les États participants que le programme de formation à la prévention et au règlement des conflits grâce à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans l'espace de l'OSCE, qui est destiné aux jeunes administrateurs, en particulier les femmes, débutera le 24 mai 2021 par le cours en ligne. Nous envisageons d'organiser le cours d'une semaine en présentiel à Vienne durant le deuxième semestre de 2021 en fonction des restrictions liées à la pandémie de Covid-19. Le programme bénéficie du soutien des bourses pour la paix et la sécurité créées par l'OSCE et le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Cette année, nous avons reçu près d'un millier de candidatures. Après une sélection approfondie, nous avons retenu, pour le cours en ligne d'une durée de huit semaines, 150 participants (86 % de femmes et 14 % d'hommes) de 52 États participants de l'OSCE et de neuf de ses partenaires pour la coopération. Les participants proviennent de différents secteurs d'activité (par exemple, droit, sécurité, sciences humaines, travail social et monde des affaires) et ont des affiliations professionnelles variées (par exemple, secteurs gouvernemental et non-gouvernemental).

La formation interactive en ligne permettra aux participants d'acquérir des connaissances en rapport avec les questions politico-militaires, la prévention des conflits, la maîtrise des armements et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS). En outre, elle les sensibilisera davantage aux questions de désarmement et de non-prolifération dans l'espace de l'OSCE et leur en donnera une meilleure compréhension. Tout au long du programme, les participants étudieront le rôle des diverses organisations pertinentes et des régimes de MDCS. Ils étudieront les liens qui existent entre le désarmement, la non-prolifération, le développement et le genre. Au cours de la partie du programme consacrée à la maîtrise des armes légères et de petit calibre (ALPC), des munitions et des mines, ils prendront connaissance des engagements énoncés dans les cadres internationaux et régionaux en la matière. Ils se familiariseront également avec les efforts déployés par l'ONU et l'OSCE pour prévenir le trafic illicite d'ALPC.

FSC.JOUR/980 5 May 2021 Annex 4

Nous organisons le programme de formation pour la quatrième année consécutive, ce qui permet de continuer d'accroître la représentation des femmes et des jeunes dans le secteur de la sécurité. Le projet continue de contribuer à l'égalité des chances des femmes de participer pleinement aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre concernant la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. De plus, le programme de formation offrira aussi aux jeunes administrateurs une bonne occasion d'étoffer leurs réseaux et d'accroître leurs perspectives de carrière.

Je saisis cette occasion pour remercier les gouvernements allemand, andorran, espagnol, finlandais, français, irlandais et suisse de leur soutien au programme de formation de cette année.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.